

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 18 novembre 2016, à 14h30, les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 10 novembre 2016 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, Mme Nadine GRELET-CERTENAI, Conseillère départementale, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

**Excusés :** M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

**Absents :**

**Procurations:** M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

**Invités:** M. François Boussard, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local,  
M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire.  
Mme Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Pierrick Berriguiot, Directeur de cabinet et M. Ghislain de Chateaufieux, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

---

**Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale****1 Participation du Département au fonctionnement des dispositifs relais internes de lutte contre le décrochage scolaire**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention globale de 10 000 € aux Dispositifs Relais Internes, au titre de 2016, répartie sur 12 collèges.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.**

**2 Attribution d'une aide financière en faveur des établissements, à gestion publique, d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistants maternels**

Il est proposé à la Commission permanente, d'accompagner à titre exceptionnel, la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois, propriétaire des locaux du multi-accueil de Saint-Corneille dont la gestion est assurée par le Centre social rural du Canton de Montfort le Gesnois, en attribuant une aide financière d'un montant de 7 500 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour.**

M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois, ne prend part ni au débat ni au vote.

**3 Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistants maternels**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'association gestionnaire de la Maison d'assistantes maternelles de Noyen-sur-Sarthe, dont l'ouverture est prévue début janvier 2017, la somme de 6 569,71 € pour l'acquisition de matériel et d'équipement.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.**

**4 Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à sept familles pour un montant total de 5 600 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.**

5 **Modalités d'attribution du forfait autonomie 2016 et contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département et les gestionnaires de résidences autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de fixer les modalités d'attribution du forfait autonomie proposées pour l'année 2016, à savoir, pour l'ensemble des résidences autonomie, l'octroi d'un forfait autonomie "de base" en fonction de la capacité et d'un forfait autonomie "complémentaire" pour les cinq gestionnaires ayant déposé une demande de financement éligible dans le cadre du programme coordonné.
- d'autoriser le Président à signer un CPOM avec les gestionnaires de résidences autonomie leur permettant de mettre en œuvre des actions de prévention au sein de leurs résidences, par le biais de l'attribution du forfait autonomie 2016 selon les modalités d'attribution.

**Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour.**

Mme Marie-Thérèse LEROUX, Présidente du CCAS du Luart, ne prend part ni au débat ni au vote

6 **Convention de partenariat entre le Département de la Sarthe et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe (CPAM)**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat entre la CPAM de la Sarthe et le Département ainsi que les avenants s'y rapportant.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.**

7 **Report au 1er juillet 2018 des échéances des prêts sans intérêt octroyés à l'hôpital de Montval-sur-Loir**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser le report au 1er juillet 2018 des mensualités de remboursements des prêts sans intérêt consentis au Centre hospitalier de Montval-sur-Loir pour un montant total de 676 000 € et
- de décider que les prêts sans intérêt octroyés en 2013 et 2014 pour un montant total de 676 000 € feront l'objet de 11 mensualités de 56 333 € et une mensualité de 56 337 €, à compter du 1er juillet 2018 et jusqu'au 1er juin 2019.

**Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour.**

Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Maire de Montval-sur-Loir, ne prend part ni au débat ni au vote

**8 Subvention pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique**

Il est proposé à la Commission permanente, conformément au règlement départemental d'Aide Sociale, de voter une subvention de 10 000 € à Menus Services Le Mans dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas à domicile des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.).

**Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.**

**9 Plan démographie médicale 2016-2019**

Il est proposé à la Commission permanente d'adopter les nouvelles modalités de financement du dispositif d'aide aux maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires avec un plafonnement de la subvention à hauteur de 80 000 € ; de revaloriser le montant de la bourse d'engagement médecine de 25 200 € à 26 000 € ; d'assouplir les conditions d'installation sur Le Mans Métropole et en centre de santé ; de supprimer l'aide aux stages aux étudiants en médecine de 2ème cycle effectuant un stage au Centre hospitalier du Mans, l'aide aux stages aux étudiants en odontologie et en masso-kinésithérapie effectuant un stage en Sarthe ; d'amplifier la mise en œuvre du label "Partenaire territoire santé" auprès des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux en vue d'assurer le logement au moindre coût des stagiaires.

**Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.**

**10 Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les mises à jour du Règlement Départemental d'Aide Sociale.

**Rapport renvoyé en commission Solidarité – Autonomie – Démographie médicale.**

**11 Remises gracieuses de dettes - (ASE Solidarité départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente de prononcer deux avis défavorables pour des demandes de remises gracieuses de dettes relatives à la participation parentale à la prise en charge d'enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance) et de prononcer un avis favorable pour une remise totale de dette d'un montant de 1 501,61 €, relative également à la participation parentale à la prise en charge d'un enfant placé à l'Aide Sociale à l'Enfance.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**12 Remise gracieuse de dette - (Solidarité départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable à une demande de remise gracieuse totale de dette, soit un montant de 3 473,20 € (frais d'hébergement au titre des personnes handicapées par l'aide sociale).

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**13 Effacement de dettes - (Solidarité départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente, conformément à l'ordonnance du Tribunal d'Instance du Mans en date du 15 juillet 2016, de constater l'effacement de dettes de Mme Tomba N. née G. pour un montant de 7 572,10 € (au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie).

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**14 Admissions en non-valeur - (Solidarité départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser les admissions en non-valeur suivantes, pour un montant total de 2 418 349,06 €.

Hors successions- OALI, PCH, APA, hébergement : 5 999,41 €

Successions 2014 : 742 085,08 €

Successions 2015 : 331 151,23 €

Successions 2016 : 1 339 113,34 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

---

**Commission Insertion et Logement****15 Allocation et Programmation FSE**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider les admissions en non-valeur de 5 033,95 € au titre du RMI et 19 825,60 € au titre du RSA ;

- de constater les créances éteintes pour une somme de 2 148,74 € suivant le détail joint en annexe au présent rapport ;

- de valider la liste de l'organisme retenu au titre du FSE et la subvention proposée pour 2016 ;

- d'habiliter le Président à signer la nouvelle convention FSE pour 2016 sur la base du modèle joint.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

16 **Aides à la pierre - Logement**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer

- les aides au titre de la délégation des aides à la pierre suivantes :

27 400 € à Sarthe Habitat pour la construction de 10 logements, 39 000 € à Mancelle d'Habitation pour la construction de 23 logements, 30 300 € au Foyer Manceau pour la construction de 14 logements, 20 000 € à Sarthe Habitat pour la construction de 4 logements PLAI, 35 000 € à Mancelle d'Habitation pour la construction de 7 logements PLAI, 25 000 € au Foyer Manceau pour la construction de 5 logements PLAI,

- une subvention de 12 000 € à la commune d'Ancinnes,

- 28 000 € à Sarthe Habitat pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans 28 logements.

**Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour.**

Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Daniel CHEVALIER et Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

17 **Subvention pour le suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise, du Saosnois et de la Commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**

Il est proposé à la Commission permanente de décider :

• d'attribuer une subvention de 36 000 € à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, 24 492 €, à la Communauté de communes du Saosnois, 6 210 €, à la Commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne,

• d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.

**Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour.**

M. Jean-Carles GRELIER, Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, ne prennent part ni au débat ni au vote.

18 **Amélioration de l'habitat privé - Lutte contre l'habitat indigne**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 1 957 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

19 **Attribution de prêts pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer trois prêts de 2 400 € pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

- 20 **Fonds de solidarité pour le logement - effacement de dettes**  
Il est proposé à la Commission permanente de constater l'effacement des créances de la somme de 17 467,81 € suivant détail joint à la présente délibération.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

- 21 **Fonds de solidarité pour le logement - admissions en non-valeur**  
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur des créances de la somme de 12 678,71 € suivant détail joint à la présente délibération.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

---

### Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- 22 **Dotation de fonctionnement des collèges privés Année 2017**  
Il est proposé à la Commission permanente de :  
- donner son agrément pour la répartition de la dotation de fonctionnement 2017 d'un montant total de 1 455 635 €, aux collèges privés,  
- verser un premier acompte de 60 % de la dotation au 1er janvier 2017.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

- 23 **Fonds européens FEDER 2014 - 2020**  
**Rénovation énergétique du collège Bercé à Luceau**  
Il est proposé à la Commission permanente de solliciter le financement FEDER pour l'opération de rénovation énergétique du collège Bercé à Luceau, d'approuver le plan de financement prévisionnel pour un montant sollicité de subvention de 799 065 € et d'habiliter le Président à signer la convention correspondante.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

- 24 **Subvention ADEME - Restructuration du collège Anjou de Sablé-sur-Sarthe**  
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

- 25 **Equipement matériel et mobilier dans les collèges publics**  
Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 3 372,81 € pour l'équipement de matériel et mobilier selon la liste annexée.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

- 26 **Convention relative à une avance de fonds du Département au bénéfice du collège Henri Lefeuve à Arnage au titre de la gestion de la restauration scolaire**  
Il est proposé à la Commission permanente :  
- de donner son agrément à l'avance de fonds par le Département, d'un montant de 30 000 € au profit du collège Henri Lefeuve à Arnage pour lui permettre de procéder à l'achat de denrées alimentaires et d'engager des contrats d'exploitation.  
- d'habiliter le Président à signer la convention relative à une avance de fonds au bénéfice du collège Henri Lefeuve au titre de la gestion de la restauration scolaire.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**
- 27 **Fonds Départemental des Services d'Hébergement**  
Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 9 838,90 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**
- 28 **Concessions de logements dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)**  
Il est proposé à la Commission permanente :  
- de délibérer sur les principes d'occupation des logements de fonction,  
- d'autoriser le Président à prendre des arrêtés individuels valant titre d'occupation pour les personnels départementaux et de l'Etat logés par nécessité absolue de service.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**
- 29 **Division du logement de fonction du collège Jacques Peletier à Changé en deux logements distincts**  
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la division de l'actuel logement de fonction du collège Jacques Peletier à Changé en deux logements distincts : l'un de 110 m<sup>2</sup>, l'autre de 80 m<sup>2</sup>.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**
- 30 **Transfert des Transports à la Région**  
Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur la décision de ne plus accorder d'aide aux communes concernant le transport des élèves vers les piscines à compter du 1er septembre 2017.
- Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour et 1 abstention.**

31 **Participation du Département allouée aux communes pour le transport des élèves des écoles primaires vers les piscines**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre du transport des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 19 879,00 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

32 **Effacement de dettes au titre des transports scolaires - exercice 2016**

Il est proposé à la Commission permanente de constater les créances éteintes pour un montant de 83,64 € HT, conformément à la décision du Tribunal d'instance du Mans.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

---

### Commission Infrastructures routières

33 **Modification de la répartition du programme 2016 d'opérations de sécurité sur les routes départementales**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la nouvelle répartition du programme 2016 d'opérations de sécurité sur les routes départementales.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

34 **Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2016**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir l'aide départementale à la voirie communale 2016 pour les cantons de Bonnétable, de La Flèche, d'Ecommoy et de Mamers.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.**

Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois, ne prend part ni au débat ni au vote.

35 **Conventions de voiries départementales avec le Département du Loir-et-Cher et la Commune de Voivres-Lès-Le Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer une convention avec le Département du Loir et Cher pour la réalisation de travaux de réparation de l'ouvrage sur la rivière Le Loir ainsi qu'une convention avec la Commune de Voivres-lès-Le Mans afin de définir la répartition du financement de l'opération de l'aménagement d'un tourne à gauche RD 23-VC 9 sur les Communes de Voivres-lès-Le Mans et Roëzé-sur-Sarthe.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**36 Cession au profit de Le Mans Métropole rue de Bellevue au Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession d'une parcelle départementale cadastrée section BE n° 614 pour l'euro symbolique au profit de Le Mans Métropole rue de Bellevue au Mans dans le cadre d'un aménagement de la voirie et de zones de stationnement et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

**Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour.**

M. Christophe ROUILLON, Vice-Président de Le Mans Métropole, Mme Véronique RIVRON, MM. Christophe COUNIL et Yves CALIPPE, Conseillers communautaires de Le Mans Métropole, ne prennent part ni au débat ni au vote.

**37 Vente de la parcelle départementale section RX numéro 82 au Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la vente d'une parcelle départementale cadastrée section RX n° 82 de 716 m<sup>2</sup> au Mans, lieudit "Le Champ du Verger" au profit de la SCI GRET pour un prix net vendeur d'environ 11 800 € et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**38 Vente terrains à Fresnay-sur-Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la vente de deux terrains à la commune de Fresnay-sur-Sarthe pour l'Euro symbolique et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif de cession à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**39 Constatation créances éteintes Parc départemental**

Il est proposé à la Commission permanente de constater une créance éteinte du Parc départemental pour un montant de 296,60 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

---

**Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable****40 Contrat Territoire Innovant (CTI)**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer un nouveau Contrat Territoire Innovant (CTI), co-signé par le Syndicat mixte « Sarthe Numérique », avec les Communautés de communes suivantes de Val du Loir et du Canton de Pontvallain.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

41 **Schéma départemental d'amélioration de l'accès du public aux services: Projet de convention de partenariat entre le Département de la Sarthe et l'Université du Maine**

Il est proposé à la Commission permanente de signer une convention de partenariat (sans engagement financier) avec l'Université du Maine, dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'accès des services au public dans le Département de la Sarthe.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

42 **Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Vallée de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'examiner le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Vallée de la Sarthe et d'émettre un avis favorable avec quelques remarques, au titre du Département, consulté en sa qualité de personne publique associée.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

43 **Agriculture et aménagement foncier**

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer les subventions ci-dessous :

- 2 800 € au titre du SPI, destinés à 14 jeunes agriculteurs, (soit 200 €/SPI);

- 2 550 € au titre des comices agricoles, (soit 425 €/comice);

au titre des plantations de haies champêtres, les subventions suivantes figurant dans le tableau annexe 1, réparties comme suit :

• 17 484 € au titre des aides pour les plantations de haies destinées aux agriculteurs

• 2 660 € au titre du Conseil technique et des frais d'ingénierie pour l'élaboration des dossiers réalisés par la Chambre d'agriculture ;

- de valider le versement d'une soulte d'indemnité de frais financier à l'EARL LABE à Auvers le Hamon pour un montant de 1 930,14 €.

- de répondre à un appel à projet du ministère de l'agriculture au titre de l'approvisionnement local.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

#### 44 **Environnement**

Il est proposé à la Commission permanente :

\* de labelliser 10 sites ENS et d'habiliter le Président à signer les conventions de gestion correspondantes.

\* d'attribuer : une subvention de 3 620 € à la commune de Fresnay sur Sarthe et une subvention de 1 482,90 € à la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois.

\* d'habiliter le Président à signer le contrat Natura 2000 « Châtaigneraies à Osmoderma eremita au sud du Mans » et de solliciter une subvention 72 072,23 € sur 5 ans.

\* de s'engager dans l'animation du site Natura 2000 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan » sous réserve de l'octroi des subventions de l'État et du FEDER de 48 834,50 € chacun.

\* d'abroger la fiche d'aide (fiche 6.03) relative au Trophée du développement durable des collègues au profit d'un d'accompagnement vers le label E3D.

**Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.**

M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes des Brières et du Gesnois, ne prend part ni au débat ni au vote.

#### 45 **Politique de l'eau**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'arrêter la programmation définitive pour l'assainissement en 2016, sous réserve que les dossiers soient déclarés complets, pour un montant de 644 000 € ;

- de subventionner sur ce programme l'opération liée à la mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de la rue de la Fontaine Saint Médard à Saint Mars de Locquenay (annexe 2), pour un montant de 17 934 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.**

#### 46 **Aide départementale aux cours d'eau non domaniaux**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 11 000 € au syndicat du bassin de la Vézanne et du Fessard correspondant à 10 % du montant estimatif des travaux.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

#### 47 **Aide départementale pour l'accès à la rivière pour la réalisation d'une cale de mise à l'eau à Parc-sur-Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à la Fédération départementale de la Sarthe pour la Pêche, une aide départementale de 970 € pour la construction d'une cale de mise à l'eau à Parc-sur-Sarthe.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

48 **Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe: reconduction expresse de l'IIBS pour un an (dernière année)**

Il est proposé à la Commission permanente de reconduire de manière expresse l'institution interdépartementale du bassin de la Sarthe jusqu'au 31 décembre 2017 pour une dernière année avant retrait des Départements.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

---

**Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**

49 **Patrimoine**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 560 € à des communes et particuliers au titre du patrimoine rural non protégé;
- 17 154 € à une commune au titre des édifices culturels non protégés;
- 40 006 € à des communes et particuliers au titre des monuments historiques;
- 7 731 € à des communes au titre des objets mobiliers,
- 500 € à une association au titre des aides patrimoniales.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.**

Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Adjointe au Maire de La Flèche, ne prend part ni au débat ni au vote.

50 **Actions culturelles**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 13 500 € au titre du soutien aux équipes artistiques ; 48 000 € au titre des structures missionnées ; 15 000 € au titre de la diffusion jeune public ; 21 200 € au titre des autres lieux de diffusion ; 23 600 € au titre des festivals, et d'autoriser le Président à signer la convention avec Les Quinconces-L'Espal.

**Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.**

M. Jean-Carles GRELIER, Maire de La Ferté-Bernard, ne prend part ni au débat ni au vote.

51 **Convention de partenariat - Aides aux associations - Aides aux animations culturelles**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat suivantes :
- de lecture publique B3 avec une commune dans le Cadre du Schéma départemental,
- d'action culturelle avec une association, dans le cadre du Contrat territoire lecture,
- d'accorder les subventions suivantes : 1 500 € à l'Association "Académie de Maine" pour la dotation du "Prix de la Sarthe 2016", et 160 € à la commune d'Arnage dans le cadre des Aides aux animations culturelles.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**52 Virement d'autorisation de programme - restauration d'objet mobilier**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser des virements d'autorisation de programme pour le financement d'une subvention accordée dans le cadre de la restauration d'objet mobilier.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**53 Transfert de crédits pour l'achat d'une table support de scanner**

Il est proposé à la Commission permanente, dans le cadre de l'achat d'une table support de scanner professionnel, de procéder au transfert de l'Autorisation de programme 2016, d'un montant de 5 350 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**54 Aides aux sports**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 43 355 € au titre des aides aux sports.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**55 Actions sportives promotionnelles**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 26 000 € à l'Association Ouest Sports et Loisirs pour l'organisation du 36ème Cross Ouest France - Pays de la Loire 2017.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**56 Prêts d'honneur aux étudiants**

Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à trois étudiantes originaires de la Sarthe représentant un engagement total de 6 500 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

---

**Commission Finances, Ressources et Administration générale****57 Délibération relative à l'application du transfert primes/points aux contractuels**

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'appliquer le transfert primes/points aux agents contractuels de droit public selon le même calendrier que pour les agents titulaires.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

58 **Convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Local d'Information et de Coordination.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

59 **Répartition du fonds de péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement et de Mutation (TADDEM)**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir le produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation entre les communes de moins de 5 000 habitants. Pour 2016, le montant du fonds de péréquation départemental à redistribuer s'élève à 6 717 578,26 €, réparti entre les 358 communes éligibles.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

60 **Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle entre les communes et communautés de communes éligibles sur la base des critères fixés par la délibération du 17 novembre 2006.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

61 **Musée des 24 heures - Circuit de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente de :

- valider la cession du Musée des 24 Heures – Circuit de la Sarthe comprenant le terrain et le bâtiment à l'Automobile Club de l'Ouest pour un montant total de 3,4 M€ net vendeur et la vente sera effective au 1er février 2017.
- désigner Maître Philippe MAZUY (Le Mans) pour la rédaction des actes relatifs à cette cession.
- préciser que l'A.C.O. règlera par ailleurs une somme de 150 000 € en faveur du Centre Culturel de la Sarthe pour l'acquisition du fonds de commerce du Musée.
- donner mandat au Président pour signer l'acte de cession et toutes pièces et documents afférents à ce dossier.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

62 **Croix de Pierre travaux de réfection de la couverture - Virement AP**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement d'autorisation de programme concernant le site de la Croix de Pierre.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**63 Associations diverses**

Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur l'attribution de subventions suivantes :

- 15 000 € au fonctionnement du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)
- 250 € pour l'organisation d'une soirée débat par l'AFDI 72 sur les perspectives de l'agriculture burkinabé et française, dans le cadre de la semaine de la solidarité.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour avec retrait de la subvention de 5 000 € à MANSEA.**

**64 Partenariats associatifs**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 10 000 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer les conventions.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**65 Sporting Club Moderne - Aide au transport**

Il est proposé à la Commission permanente de prévoir sur l'exercice 2017 l'attribution d'une subvention de 7 000 € au Sporting Club Moderne pour les frais de déplacements de son équipe Cadets France aux compétitions nationales de championnat pour la saison sportive 2016/2017.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**66 Partenariats médias - Radio Cartable FM et Radio Fréquence Sillé**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 3 300 € à Radio Cartable FM située au Collège Berthelot au Mans et 3 300 € à Radio Fréquence Sillé située à La Cité Scolaire Paul Scarron à Sillé-le-Guillaume et d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**67 Effacement de dettes**

Il est proposé à la Commission permanente de constater les créances éteintes pour une somme totale de 777,84 € sur la période de 2015 conformément à l'annexe jointe et décision du Tribunal d'instance.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**68 Admission en non-valeur**

Il est proposé la Commission permanente de décider l'admission en non-valeur d'ordres de reversement pour un montant de 126,80 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**69 Admission en non-valeur**

Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeur des créances de régularisation de traitement non recouvrées à ce jour, se trouvant comptabilisées dans l'actif du Département pour un montant de 705,30 € sur l'imputation 6541.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**70 Site "portail des Communes de la Sarthe"**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n° 12 à la convention du 11 juillet 2006 du site "portail des Communes de la Sarthe"

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**71 Mise à jour et ajustement des aides et subventions de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la mise à jour et ajustement du guide des aides et subventions de la Sarthe.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

**72 Développement économique**

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte de l'achèvement des dossiers d'aide des sociétés FREIX à Bonnétable et COLART INTERNATIONAL (dossier n°1) au Mans et d'approuver le protocole de résiliation de la concession d'aménagement de la ZAC du Technoparc.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.**

M. Dominique LE MÈNER, Président de la SECOS et M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président de la SECOS, ne prennent part ni au débat ni au vote.

---

**Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable****73 Création d'un Pôle d'équilibre territorial rural en Vallée du Loir: retrait du Département du syndicat mixte**

Il est proposé à la Commission permanente, suite à la demande du Pays de la Vallée du Loir, que le Département se retire du syndicat mixte du Pays afin que celui-ci puisse se transformer en syndicat fermé en vue d'évoluer en Pôle d'équilibre territorial rural.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h25

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



**Dominique LE MENER**

Affiché le : 01/12/2016

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.